



BAREME DES HONORAIRES REGION HAUTS DE FRANCE

LOI n° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET n° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

MAISON - APPARTEMENT - GARAGE - TERRAIN

ACHAT - VENTE - MANDAT EXCLUSIF

Mandats exclusifs : Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur sur le prix de vente du bien, sauf convention spéciale

Mandats simples : 50% charge acquéreur et 50% charge vendeur

PRIX CESSION NET VENDEUR	HONORAIRES
Jusqu'à 20 000 €	3 000 €
20 000 à 40 000 €	4 000 €
40 001 à 75 000 €	6 000 €
75 001 à 85 000 €	9,00 %
85 001 à 100 000 €	8,00 %
100 001 à 140 000 €	7,00 %
140 001 à 230 000 €	6,50 %
230 001 à 320 000 €	6,00 %
320 001 à 650 000 €	5,50 %
650 000 à 1 000 000 €	4,50 %
Au-delà de 1 000 000 €	4,00 %

HONORAIRES IDENTIQUES POUR VENTE EN VIAGER ET VENTE A TERME

8 % avec un minimum de 5 000 €

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

MURS COMMERCIAUX - LOCAUX PROFESSIONNELS - FONDS DE COMMERCE

Avec actifs comprenant immeuble ou fonds de commerce

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur sur le prix de vente du bien, sauf convention spéciale

PRIX CESSION NET VENDEUR	HONORAIRES
< à 50 000 €	6 000 €
50 001 à 100 000 €	11 %
100 001 à 150 000 €	10 %
150 001 à 200 000 €	9 %
200 001 à 300 000 €	8 %
300 001 à 400 000 €	7 %
400 001 à 500 000 €	6 %
Au-delà de 500 000 €	5 %

TOUT AUTRE IMMEUBLE, TERRAIN, EXPLOITATION RURALE

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur sur le prix de vente du bien, sauf convention spéciale

10%



BAREME DES HONORAIRES ILE DE FRANCE

LOI n° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET n° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

ACHAT - VENTE - MANDAT EXCLUSIF

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur sur le prix de vente du bien, sauf convention spéciale

PRIX CESSION NET VENDEUR	HONORAIRES
< à 300 000 €	13 000 €
300 001 - 400 000 €	4,50 %
400 001 - 600 000 €	4,00 %
600 001 - 1 000 000 €	3,50 %
Au-delà de 1 000 001 €	3,00 %

HONORAIRES IDENTIQUES POUR VENTE EN VIAGER ET VENTE A TERME

ACHAT - VENTE - MANDAT SIMPLE

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur sur le prix de vente du bien, sauf convention spéciale

PRIX CESSION NET VENDEUR	HONORAIRES
< à 300 000 €	15 000 €
300 001 - 400 000 €	5,00 %
400 001 - 600 000 €	4,50 %
600 001 - 1 000 000 €	4,00 %
Au-delà de 1 000 001 €	3,50 %

HONORAIRES IDENTIQUES POUR VENTE EN VIAGER ET VENTE A TERME

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.
Défendeur d'une attestation de la CCI. Inscrits au RSAC
Barème au 01/10/2024



Société par actions simplifiées (SAS) au capital de 1 000 euros ayant son siège social au 41 rue Saint Ferdinand – 75017 PARIS
Inscrite au RCS de PARIS sous la référence 888 383 049, Code NAF 6831Z et représenté par sa présidente Wassila BEN BERKANE
Gestion immobilière, syndic de copropriété, transaction d'immeubles et de fonds de commerce, conseil en immobilier auprès
de particuliers et professionnels et prestation de services de conciergerie.
N° TVA intracommunautaire : FR51888383049 - Carte T CPI 7501 2021 000 000 176